

**ASSISTANCE ET SUPPORT AUX JEUNES  
ET A LA FAMILLE**

Ce centre regroupe les activités de suivi psychosocial ou de réadaptation réalisées auprès de l'enfant, de sa famille et de ses proches dans toutes les situations où l'enfant n'est pas hébergé en unités de vie, en foyers de groupe, en foyers-appartements et en ressources intermédiaires.

**ACTIVITÉS**

- Organisation et coordination des activités
- Encadrement du personnel
- Élaboration du plan d'intervention (P.I.)
- Application, suivi et contrôle du plan d'intervention et de services individualisés (P.I. et P.S.I.)
- Support et soutien à la famille et aux proches
- Application de mesures de protection volontaires ou ordonnées
- Suivi des mesures probatoires (Application de la décision du tribunal)
- Réalisation du placement s'il y a lieu
- Examen des décisions comportant des mesures de probation
- Élaboration de rapport de révision
- Évaluation et traitement psychologique et psychiatrique
- Réalisation et application de programmes de visites supervisées organisés notamment en vue de permettre le maintien des contacts parents-enfants
- Secrétariat et soutien

**COÛTS**

**MAIN-D'OEUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
  - . honoraires professionnels pour consultation
  - . frais de déplacements du personnel affecté à ce centre d'activités
  - . coûts de location d'automobiles
  - . fournitures et charges diverses

**ASSISTANCE ET SUPPORT AUX JEUNES  
ET A LA FAMILLE**

**UNITÉ DE MESURE** B) *L'utilisateur*

Définition et relevé

*C'est l'enfant ayant fait l'objet d'une intervention décrite au présent centre d'activités durant la période. Le même enfant est compté une seule fois au cours de la période.*

*Le nombre total d'enfants est établi pour la période du 1er avril au 31 mars.*